

COMMUNE DE REMIGNY

MODIFICATION D'UN PERMIS EN COURS DE VALIDITE

ACCORDÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande de permis de construire modificatif déposée complet le 15/12/2022	Dossier n° PC 71369 21 E0005 M01
Par : Madame Pascale ANDRE	Surface de plancher autorisée : //
Demeurant à : 23 Chemin du 6 septembre 1944 71150 REMIGNY	Nb de bâtiments créés : //
Pour : Création d'un garage pour 2 véhicules et d'un porche d'entrée	Nb de logement créé : //
Objet du modificatif : Modification de l'implantation du porche	Destination : Habitation
Sur un terrain sis à : 23 chemin du 6 septembre 1944 71150 REMIGNY	
Cadastré : C354, C463, C464, C465, C466, C468	

Le Maire,

- Vu la demande de permis de construire modificatif n° 1 susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-1 et R421-19 à R421-22,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) révisé le 25/10/2022,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon en date du 25/10/2022 instituant la procédure de déclaration préalable à l'édification de clôtures et le ravalement de façade,
- Vu le permis de construire délivré le 22/07/2021 sous le numéro PC 071 369 21 E0005,

ARRETE

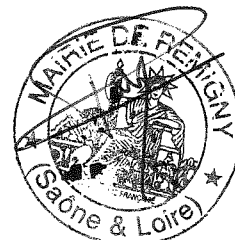
Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **accordée**.

Article 2 : Les prescriptions du permis de construire initial sont maintenues.

Fait à REMIGNY, le

6 février 2023

Le Maire,



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande : 15.12.2022